

A propos de la labellisation France dressage proposée à Beaucaire.

Depuis quelques années, les éleveurs et propriétaires de chevaux de PRE souhaitent qu'à l'occasion des journées de Beaucaire il soit proposé un programme davantage diversifié qui contribue à valoriser l'élevage français du cheval de PRE.

C'est dans ce cadre que je propose depuis plusieurs années d'organiser en marge de notre championnat de modèles et allures une session qualificative à la labellisation France dressage organisée à Saumur au mois de septembre.

Cette année ce sujet a été débattu à l'occasion de notre assemblée générale. Aline Pfister s'est engagée à organiser une « labellisation loisirs » (l'organisation de cette session fait déjà l'objet d'une information préalablement diffusée) tandis qu'Aurélien Bastiani a proposé d'assurer la responsabilité de l'organisation d'une session de qualification France dressage.

Cette session s'inscrit parfaitement dans notre souci de valoriser les produits de nos élevages et l'association France Dressage qui poursuit un objectif de valorisation des élevages français en vue de favoriser la discipline du dressage travaillé dans le même sens. Chaque éleveur et propriétaire de PRE né en France est donc concerné par cet exercice, conduit cette année pour la première fois à Beaucaire. Il est susceptible d'apporter une vraie plus value à ses produits et par voie de conséquence à son élevage. Enfin les critères de jugement des chevaux qu'il s'agisse de notre championnat ou de la labellisation France Dressage sont à la fois très comparables et très complémentaires. Cette session a donc été retenue par France Dressage et inscrite à son calendrier annuel. Elle est exclusivement réservée aux chevaux ibériques, soit les chevaux de PRE et les PSL.

Elle sera organisée dans les conditions suivantes.

1) Responsable : Aurélien Bastiani (tel :0670171964. Mail :bodegaazul@yahoo.fr)

2) Juges mandatés par France dressage : monsieur William Chavanon et monsieur Jacques Arbousset

3) Localisation et date : les arènes de Beaucaire le samedi 1^{er} juillet en principe de 8 à 18 h. L'organisation des épreuves et les horaires de passage individuels seront fixés à l'issue de la date de clôture des inscriptions le 21 juin

4) Les épreuves proposées et le détail de leur architecture sont prévus dans le règlement de France dressage pour 2017. Il s'agit des épreuves qualificatives pour le championnat de France de Saumur, de la labellisation des poulinières, et de l'examen détalons en vue de leur présentation à Saumur.

41)-Les épreuves qualificatives pour le championnat de France de septembre à Saumur concernent les foals nés en 2017, ainsi que les males et femelles nés en 2015 (2 ans) et 2014 (3 ans), les males de 3 ans pouvant être présentés montés (demande à formuler sur le bulletin d'engagement).Tous ces chevaux doivent être nés en France.

L'examen se déroule en deux temps : une présentation des allures en liberté aux deux mains, puis une présentation en main à l'arrêt (conformation, aplombs) et au pas en ligne. Les chevaux montés sont présentés au juge en fonction de sa demande, il n'y a pas de reprise imposée. Le jugement est effectué selon la grille France Dressage et à l'issue le protocole provisoire (avant validation par France dressage) est remis au propriétaire. En principe la note supérieure ou égale à 70 est qualificative pour une candidature à la labellisation présentée à Saumur au championnat de France. En pièce jointe le protocole et la grille de notation exploitée par le juge mandaté

42-La labellisation des poulinières est effectuée sur place et donne lieu à la délivrance d'un certificat définitif « label dressage » aux juments présentant des critères de modèles et allures et(ou) présentant des aptitudes sportives en vue de la production de chevaux de sport dans la discipline du dressage (règlement France Dressage).

Sont concernées les juments confirmées au préalable comme reproductrices qu'elles soient nées en France ou à l'étranger.

L'examen se déroule en deux temps : présentation en main à l'arrêt, puis examen au pas et au trot en ligne ou en liberté. Le jugement est effectué selon la grille France Dressage, le protocole établi à l'issue est remis au propriétaire et un double est transmis à France dressage. La labellisation acquise donne lieu à l'établissement d'un certificat « label dressage » définitif qui présente de nombreux avantages pour l'élevage (à voir sur le site France Dressage). En pièce jointe le protocole et la grille de notation propre aux poulinières.

43)-L'examen à titre indicatif des étalons en vue de leur présentation à la labellisation à Saumur

Il s'agit des étalons nés en 2013,2012 et 2011 de 4,5 et 6 ans, en France ou à l'étranger qui sont présentés dans les mêmes conditions qu'à Saumur. Il s'agit pour le propriétaire d'un étalon de prendre connaissance de l'évaluation de son aptitude au dressage et par voie de conséquence de l'intérêt que représente pour lui sa présentation à la labellisation lors de la grande semaine du dressage (voir règlement France Dressage, conditions d'inscription à la grande semaine de Saumur) A l'issue un protocole est remis au propriétaire lui indiquant la performance de son cheval et l'intérêt (ou non) que représente une candidature à la labellisation nationale. Cet examen, ainsi que le protocole remis à cette occasion et l'avis formulé par le juge à titre indicatif, n'est en aucun cas qualificatif pour la labellisation organisée à Saumur.

L'examen des étalons se déroulent en trois temps : d'abord une présentation en main : ou en liberté, aux trois allures, puis en main à l'arrêt, enfin monté aux trois allures, en fonction de la demande du juge,(pas de reprise imposée) . La grille de notation utilisée est celle des qualifications.

A noter l'intérêt majeur pour un éleveur qu'un de ses étalons soit labellisé « dressage », vis-à-vis de la promotion de son élevage faite par France dressage et les atouts pour la labellisation ultérieure de sa descendance (à voir sur le site France Dressage)

44) Conditions d'admission et de participation aux épreuves :

-Pour faciliter l'organisation des épreuves et en accord avec France Dressage (madame Rigaud responsable de la coordination des sessions), la secrétaire de l'AECE madame Guillemain se charge de l'ensemble des formalités d'inscription et de validation des dossiers présentés. Les bulletins d'adhésion à France dressage, les dossiers d'inscription et le règlement des droits comme prévu par les règlements de F Dressage lui seront donc adressés directement à l'adresse suivante : AECE Mme Guillemain . 10 rue Jacques Claude Aubert. 13 Arles. Tel 0621472640. Mail :studbook.aece@free.fr.

-conditions d'inscription propres aux chevaux :

Les épreuves sont ouvertes aux chevaux ibériques (PRE ou PSL) inscrits au stud-book et au SIRE, en règle vis-à-vis des normes de santé en vigueur, à jour de leurs vaccinations, et présentés par leur propriétaire (documents SIRE) ou leur représentant. Les épreuves de qualification sont réservées aux foals, et chevaux de 2 et 3 ans exclusivement nés en France.

-conditions d'inscription propres aux propriétaires :

Adhérer préalablement à l'association France Dressage et être à jour de sa cotisation de 60 euros pour 2017 (sauf pour la présentation indicative des étalons).

Remplir pour chaque produit présenté un bulletin d'engagement et s'acquitter des droits ,50 euros pour la labellisation d'une poulinière, 25 euros par poulain ou pouliche présenté à une épreuve de qualification, la présentation des étalons est gratuite.

Droits d'inscription à régler à l'AECE, organisatrice de la session, d'un montant forfaitaire de 20 euros au titre des frais de service, quelque soit le nombre de chevaux présentés, pour les propriétaires qui ne seraient pas adhérents à l'AECE.

-Conditions propres à l'organisation des différentes manifestations organisées sur le site de Beaucaire :

La présentation des chevaux candidats à la labellisation sera organisée et coordonnée de telle sorte qu'il leur soit possible de participer aux différentes épreuves et concours organisés par ailleurs.

45) Location des boxes.

Les boxes pourront être accordés dans les conditions suivantes :

- Au tarif et dans les conditions proposées aux participants au championnat de France de modèles et allures
- Dans la limite des places disponibles avec une priorité donnée aux chevaux inscrits avant tout aux épreuves du championnat de modèles et allures.

Compte tenu de l'incertitude actuelle sur le nombre de boxes disponibles ,il est donc vivement conseillé aux propriétaires de chevaux participant exclusivement aux épreuves de France Dressage de prendre leurs dispositions pour effectuer le déplacement dans la journée en dérogation aux dispositions prévues dans la note organisant le championnat de France de Modèles et Allures.

46) Récompenses.

Pour mémoire, chaque présentation donnera lieu à l'établissement d'un protocole remis au propriétaire par le juge.

Des prix particuliers seront remis par l'AECE pour les foals, poulains et pouliches, ainsi que pour la jument et l'étalon arrivé en tête.

Un prix spécial « AECE-France Dressage récompensera le meilleur produit PRE présenté.

Enfin France dressage accordera différents plaques et flots aux participants en fonction des résultats obtenus (qualification, labellisation ou non).

47) préparation et présentation

Comme pour notre championnat de France de Modèles et allures, un minimum de préparation préalable permettra aux chevaux de se mettre plus aisément en valeur et développer leurs allures. Dans le même esprit il est souhaitable que les chevaux présentés soient accompagnés et sollicités par deux personnes.

Par ailleurs j'attire votre attention sur les « dispositions générales » prévues par France dressage, et notamment celles qui concernent l'obligation d'assurance, la description des équipements des chevaux, des cavaliers et la tenue des présentateurs.

5) Conclusion

En conclusion, notre association poursuit deux objectifs, soutenir les éleveurs dans leurs propres démarches en relation avec l'élevage, et assurer la promotion du cheval de PRE né en France. La diversification des activités proposées cette année poursuit bien ce second objectif. Par ailleurs, elle vise aussi et ce n'est pas neutre, à une plus grande reconnaissance de la qualité du travail de sélection de nos éleveurs et, par voie de conséquence, à l'amélioration de la commercialisation de leurs chevaux.

Luc Lacroix

Président du comité d'organisation du championnat de France